

21 Février 2022

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dites « Loi avenir professionnel », T.EN Corporate Services a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. **Pour l'année 2021, l'index de T.EN Corporate Services est de 50 points sur 100.**

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de quatre indicateurs* mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Nombre maximum de points	Nombre de points acquis par T.EN Corporate Services
Indicateur 1: écart de rémunération entre les femmes et les hommes	40	0
Indicateur 2: écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes	35	35
Indicateur 3: pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	15	15
Indicateur 4: nombre de salarié-e-s du genre sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	0
Total des indicateurs calculables	100	50
TOTAL INDEX	100	50

* pour les entreprises de moins de 250 salarié-e-s

T.EN Corporate Services S.A.S.